Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le 10/07/2026
ID : 085-258502962-20260707-D113_BUR070726-DE

D113-BUR070726

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet à quatorze heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Jean-Claude BIRON, Jean-François BIRON, Loïc CHUSSEAU, Alexandra GABORIAU, Lionel GAZEAU, Damien GRASSET, Christophe HOGARD, Romain LEYMONERIE, Antoine METAIS, Guy PLISSONNEAU, Yannick SOULARD
Excusé : Stéphane BOUILLAUD
Date de convocation : 25 juin 2026
Membres en exercice : 12
Présents : 11
Votants : 11

Avenant n° 5 au marché global de performance 2023-M465 pour la conception – réalisation de travaux de modernisation du centre de tri de déchets VENDEE TRI et l'exploitation – maintenance du centre de tri et du centre de transfert de déchets

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de la commande publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire

Vu la délibération D071-COS090626 du 9 juin 2026 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Vu la délibération D070-COS090626 du 9 juin 2026 portant délégation d'attributions du comité syndical au Président,

Monsieur le Président rappelle aux membres du bureau que Trivalis a conclu le 07 novembre 2024, avec le groupement dont la société SEPUR est mandataire, un marché global de performance pour la conception – réalisation de travaux de modernisation du centre de tri de déchets VENDEE TRI et l'exploitation – maintenance du centre de tri et du centre de transfert de déchets. Il ajoute que le marché a été passé selon la procédure avec négociation en application des articles L.2124-3, R.2124-3 et R.2161-12 à R.2161-20 du Code de la commande publique.

Monsieur le Président précise que le marché comporte une (1) tranche ferme et trois (3) tranches optionnelles comprenant l'exécution des prestations suivantes :

- Tranche ferme (TF) : Réalisation des études de conception, y compris l'élaboration et le dépôt de la mise à jour du dossier ICPE, et du Permis de Construire (PC) et l'accompagnement jusqu'à l'obtention des autorisations administratives pour le centre de tri.
- Tranche optionnelle 1 (TO1) : Exploitation et maintenance du centre de tri et du centre de transfert jusqu'à réception des travaux de modernisation.
- Tranche optionnelle 2 (TO2) : Réalisation des études d'exécution, des travaux et de la mise en service industriel du centre de tri jusqu'à sa réception.
- Tranche optionnelle 3 (TO3) : Exploitation et maintenance du centre de tri modernisé et du centre de transfert après réception.

Monsieur le Président ajoute que la durée du marché court à compter de la date de notification du marché jusqu'à la fin de la durée d'exploitation fixée au 31 décembre 2032 ou, au 31 décembre 2028 si la tranche optionnelle n° 3 n'est pas affermie. La notification est intervenue le 08 novembre 2024. Il précise qu'à ce jour, les Tranches Optionnelles 1 et 2 ont été affermies.

Monsieur le Président informe les membres du bureau de l'objet de l'avenant :

Considérant le constat réalisé avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage, ARTELIA, lors d'une visite de site le 05 mai 2026.

Considérant le positionnement au niveau du rez-de-chaussée, des points d'aspiration centralisée existants, qui ne permet pas un accès pratique à proximité des vitres de la passerelle de visite.

Considérant que les équipes d'exploitation ont besoin de pouvoir aspirer facilement les bordures de ces vitres, afin d'assurer de bonnes conditions pour les visites de site.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le 10/07/2026
ID : 085-258502962-20260707-D113_BUR070726-DE

Monsieur le Président propose de conclure le présent avenant afin d'ajouter aux travaux de la tranche optionnelle 2, deux nouvelles bouches d'aspiration centralisée sur le réseau, au niveau de la passerelle de visite, pour un coût de 5 129,66 € HT.

Monsieur le Président précise que le montant cumulé des avenants, se rapportant à la Tranche Optionnelle 2, représente -0,11% du montant initial estimé de ladite tranche.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

Approuver l'avenant n° 5 au marché 2023-M465,

Autoriser le Président à conclure et signer l'avenant susmentionné à intervenir avec le groupement titulaire ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

Approuve l'avenant n° 5 au marché 2023-M465,

Autorise le Président à conclure et signer l'avenant susmentionné à intervenir avec le groupement titulaire ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Damien Grasset
Président de Trivalis
10 juil. 2026
Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Guy Plissonneau
Trivalis - 1er Vice-Président
10 juil. 2026
Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).